

### Intoxications au monoxyde de carbone : des gestes pour les éviter

Marseille, le 3 décembre 2019.

Les intoxications au monoxyde de carbone sont liées à l'utilisation d'appareils à combustion dont les appareils de chauffage. En période hivernale, le nombre de victimes augmente. C'est pourquoi l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) rappelle les mesures de prévention pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

#### La surveillance en Paca

Depuis 2012, le nombre d'épisodes d'intoxication en région Paca est relativement stable (environ une centaine par an). Chaque année environ 200 à 250 personnes sont intoxiquées et une centaine de décès en moyenne sont répertoriés dans la France entière.

#### Qu'est-ce-que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore et incolore indétectable par l'homme émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Il est dû :

- > au manque d'entretien des appareils de chauffage et des conduits d'évacuation des fumées ;
- > à la mauvaise utilisation des appareils de combustion ;
- > au détournement d'appareils non destinés au chauffage ;
- > à une mauvaise aération du domicile.

#### C'est pourquoi il est nécessaire de connaître ces gestes simples afin de réduire les risques :

- **avant l'hiver, faire vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- **veiller toute l'année à une bonne aération et ventilation** du logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage, aérer au moins 10 minutes par jour et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air du logement ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : **ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments**, ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, réchaud de camping, barbecue, etc.) ;

**Au niveau collectif : Les organisateurs de rassemblements** (manifestations culturelles, sportives ou religieuses) ou de réunions de famille **doivent être tout particulièrement attentifs** car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes.

#### Les symptômes qui doivent alerter : maux de tête, fatigue, confusion mentale, nausées

La sévérité de l'intoxication dépend de l'intensité de l'exposition, de la susceptibilité individuelle (nouveau-né, enfant) et de l'état de santé préalable de l'individu exposé (antécédents cardio-vasculaires et pulmonaires).

En savoir plus : <https://www.paca.ars.sante.fr/prevention-des-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>